

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS,

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS

Au 1^{er} septembre 2025

Mise à jour du 1^{er} janvier 2026

Les tarifs modifiés au 1^{er} janvier 2026 apparaissent en rose dans le présent document

2 • LE COMPTE COURANT

➤ LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

■ Frais de recherche de documents **TVA**

Le compte est débité de frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte.

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).

29,16 €/document

4 • OPÉRATIONS DE PAIEMENT

➤ LES ESPÈCES

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

■ Service dépôt Sécurexpress toutes options

- Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽¹⁾
- Avec assurance⁽²⁾ recette -dépôt

12,95 €/trimestre

➤ LES CARTES DE PAIEMENT

OPÉRATIONS SUR CARTE

■ Modification du plafond de retraits et de paiements en agence ou par téléphone

- Permanente
- Temporaire⁽³⁾

Gratuite

14,30 €/opération

➤ LES VIREMENTS SEPA⁽⁴⁾

VIREMENTS ÉMIS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽⁵⁾	Par télétransmission ⁽⁶⁾
Virement SEPA instantané via EDI			0,50 €

6 • LA BANQUE À DISTANCE

➤ SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

■ Carte Secur@ccès

10,80 €/an

■ Frais de refabrication de carte Secur@ccès.....

10,80 €

■ Frais de demande de réédition du code confidentiel

9,60 €

➤ SERVICE GESTION DE FACTURES **TVA**

BON À SAVOIR

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

- Découverte	Gratuit⁽⁷⁾
- Basique	18,00 €/mois⁽⁷⁾
- Essentiel	33,00 €/mois⁽⁷⁾
- Pro	79,00 €/mois⁽⁷⁾
- Pro+	199,00 €/mois⁽⁷⁾

(1) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Gratuit depuis l'espace de banque à distance sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de SécurPass PRO.

(4) L'Espace unique de paiement en euros (SEPA - Single Euro Payments Area) comprend les pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint- Marin, le Royaume-Uni, l'Albanie, la Moldavie et la Macédoine du nord.

(5) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(6) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de Services Initiation de Paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI).

(7) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encassements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisées des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓
PRE-COMPTABILITE					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes*
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
SUIVI FINANCIER & TRESORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Elaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisé	✗	✗	✗	✓	✓
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

8 • L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

➤ TAP TO PAY TVA

Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet⁽¹⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

➤ HEOH⁽²⁾ TVA

Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE...

➤ E-COMMERCE TVA

SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽³⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Moyen de paiement			
Solution de paiement mobile et digitale	5 €/mois ⁽⁴⁾	5 €/mois ⁽⁴⁾	5 €/mois ⁽⁴⁾

10 • FINANCEMENT⁽⁵⁾

➤ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initialisation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne.

Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens , SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

(2) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(3)Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(4)Service en option.

(5)Après étude de votre dossier par Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

signification et tous les frais dus à la radiation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION		
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV - 2,50€ H.T./mois
Frais de dossier	2,00 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € H.T.	Non inclus
Frais de prise d'inscription au Greffe	30,00 €	Non inclus
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	Non inclus
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	Non inclus
Gestion de subventions	250,00 €	Non inclus
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition	50,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	Inclus
Rédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €	Inclus
Changement d'adresse postale y compris NPAI	50,00 €	Inclus
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	50,00 €	Inclus
Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Modification de la date d'échéance (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)
Changement de domiciliation bancaire ou de frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	Non inclus
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	Inclus
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	Non inclus
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	Non inclus
Taux d'intérêt de retard	1% par mois commencé	Non inclus
Indemnité forfaitaire	40,00 €	Non inclus
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	Non inclus

12 . PLACEMENTS FINANCIERS

➤ LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE

- Délivrance d'attestation fiscale pour récupération d'impôts (valeurs étrangères) **115,00 €/opération**

14 . LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽³⁾

ÉMISSION D'UN VIREMENT INTERNATIONAL EN EURO OU DEVISE

	En agence	Par télétransmission ⁽⁴⁾
a) Commission proportionnelle	0,10 %	-
- minimum de perception	18,00 €	10,00 €
b) Commission de change	0,05%	0,05%
- minimum de perception	17,00 €	17,00 €
Minimum de perception (a+b)	35,00 €	27,00 €
Frais par virement international occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	18,50 €	18,50 €
Frais de correspondant	17,00 €	17,00 €

16 . LES NUMÉROS UTILES

➤ NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papier n° FR232581_01QHNO délivré par l'ADEME.

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 48 de la brochure tarifaire).

(4) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de Services Initiation de Paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance soucrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI).

17. EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

➤ EXPRIMER UNE RÉCLAMATION*

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation**. Vous pouvez également écrire au service relations clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par Internet
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté Service Relations Clientèle 18, Avenue Françoise Giroud 21000 DIJON	www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ (région Bourgogne Franche Comté) rubrique « votre-banque/reclamation-et-mediation ».

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.
- Cas particulier
Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com rubrique : reclamation-et-mediation.

➤ VOTRE RECURS EN MEDIATION

- A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.
- Le médiateur du crédit aux entreprises pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

Par internet (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr⁽¹⁾

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes-titres...

Par Internet	Par courrier
De préférence par internet ⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet www.amf-france.org.fr/le-mEDIATEUR bouton «Saisir le médiateur» ou en scannant le QR Code	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par Internet	Par courrier
De préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet www.amf-france.org.fr/le-mEDIATEUR ⁽¹⁾ bouton «Saisir le médiateur»	La Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par Internet	Par courrier
www.lemediateur.fbf.fr⁽¹⁾	Médiateur de la FBF - CS 151 - 75422 Paris Cedex 9

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

* L'accès au dispositif de traitement des réclamations est gratuit.



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté - Siège social : 18, Avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon - Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier. Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC N° 146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N° CP121021018000024400 délivrée par la CCI de Côte d'Or. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers N° FR232581_01QHNP(BPCE-SIRET 493 455 042) - Contact : Téléphone : 09.69.36.20.00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) - contacteznous@cebf.caisse-epargne.fr - Télécopie : 03.80.70.44.01 - Relations clientèle : 09.69.36.27.38 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).

Version Novembre 2025